





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-247**

**Séance publique du**

**10 mai 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1108181-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction de la Vie Scolaire

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2017

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au titre de l'année scolaire 2016/2017, la direction de la Vie Scolaire a été saisie de diverses demandes de subventions émanant des écoles élémentaires et maternelles de la Ville dans le cadre de l'organisation de projets éducatifs et de sorties scolaires avec nuitées.

Les aides proposées dans le présent rapport correspondent aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Je vous précise que chaque projet a reçu l'avis favorable de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription.

Vous trouverez, en annexe, le détail des subventions proposées, répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : 7 371,65 € (*sept mille trois cent soixante et onze euros et 65 centimes*)

Les subventions seront versées sur le compte des coopératives scolaires de chaque école.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution des subventions aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe.

- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de **7 371,65 €**, sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2017 - ligne budgétaire (1546) 213--6574--92 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-247 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES MATERNELLES ET  
ELEMENTAIRES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 9
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Ravi ANDRE Jean-Pierre BOUVET Eric CHEVALIER Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Gilles  
DONATINI Muriel HERNANDEZ Claude MAINA Stéphane PAOLI Françoise TERME

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES  
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE**

**ANNEE BUDGETAIRE 2017**

*Ligne budgétaire : n° 1546 : 213—6574—922      Disponible : 22 829,00 €*

<b>ECOLES</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT ATTRIBUE</b>
<b>BREMOND Elémentaire</b>	<b>Subvention séjour Ancelles :</b> - du 29 mai au 2 juin 2017 pour 56 élèves (2 classes) soit : 56 élèves x 1,55 € X 5 Jours	<b>434,00 €</b>
<b>CHATEAU DOUBLE Maternelle</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> - Belles histoires - Bayard presse	<b>60,50 €</b>
<b>CHATEAU DOUBLE Elémentaire</b>	<b>Classe transplantée au Lavandou</b> du 22 au 24 mai 2017 24 élèves x 6,10 € x 3 jours  <b>Classe transplantée à Sausset les Pins</b> du 29 mai au 2 juin 2017 45 élèves x 6,10 € x 5 jours	<b>439,20 €</b>  <b>1 372,50 €</b>
<b>D'ARBAUD Maternelle</b>	<b>Sortie scolaire de fin d'année :</b> mardi 16 mai 2017 au Bois des Lutins - prise en charge transport (2 autocars)	<b>880,00 €</b>
<b>LAURENT Elémentaire</b>	<b>Séjour St Jean St Nicolas</b> du 29 mai au 2 juin 2017 Soit 51 élèves x 5 jours x 1,55 €	<b>395,25 €</b>
<b>LAUVES Elémentaire</b>	<b>Séjour à St Vincent Les Forts :</b> du 15 au 19 mai 2017 pour 25 élèves de la classe de CM1 soit 25 élèves x 5 jours x 6,10 €	<b>762,50 €</b>
<b>MAURON Elémentaire</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> J'aime Lire – Bayard presse	<b>51,50 €</b>

<b>MARESCHALE Maternelle</b>	<b>Classe transplantée à St Michel l'Observatoire « centre de Biabaux »</b> du 21 au 23 juin pour 74 élèves des 3 classes de l'école soit 74 élèves x 3 jours x 6,10 €	<b>1 354,20 €</b>
<b>PREVERT Maternelle</b>	<b>Sortie scolaire de fin d'année :</b> <b>Ferme de Velaux le 6 juin 2017</b> classe de PS et MS/PS soit 50 élèves <b>Zoo de La Barben le 8 juin 2017</b> classe MS et GS soit 53 élèves prise en charge transport (2 autocars)	<b>680,00 €</b>
<b>PONT DE L'ARC Maternelle</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> Belles Histoires – Bayard Presse	<b>60,50 €</b>
<b>PONT DE L'ARC Elémentaire</b>	<b>Subvention abonnement revues :</b> J'aime lire – Bayard Presse	<b>52,50 €</b>
<b>VAL SAINT ANDRE Elémentaire</b>	<b>Subvention Fête du Livre</b> du 19 mai 2017  <b>Subvention amélioration B.C.D.</b>	<b>600,00 €</b>  <b>229,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 371,65 €</b>